

Remplacez vos anciennes cartes  
d'invalidité, de priorité et de  
stationnement avant le  
31 décembre 2026



## Pour joindre la MDPH 35 :

13 avenue de Cucillé - CS13103, 35031 Rennes CEDEX

**Téléphone : 0800 35 35 05**

(numéro vert : services et appels gratuits)

**Site internet : [www.mdp35.fr](http://www.mdp35.fr)**



La Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine souhaite vous informer que **les anciennes cartes d'invalidité, de priorité, et de stationnement** pour personnes en situation de handicap **(format papier) ne seront plus valables après le 31 décembre 2026.**

Depuis 2016, ces cartes ont été remplacées sur tout le territoire national par la **Carte Mobilité Inclusion (CMI)**.

Les personnes qui possèdent encore une ancienne carte sont invitées à **prendre contact avec la MDPH** afin d'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir la Carte Mobilité Inclusion au format actuel et ne pas perdre leurs droits.

**Les CMI déjà délivrées ne sont pas concernées par cette échéance et restent valables jusqu'à la date indiquée.**